

Le Tribunal de Commerce de Poitiers permet la mise en œuvre de la stratégie de recentrage de Rougier

Le Groupe Rougier annonce que, par jugement rendu ce jour, le Tribunal de Commerce de Poitiers a fait droit à la demande de Rougier S.A de bénéficier d'une procédure de sauvegarde et à celle de Rougier Afrique International de bénéficier d'une procédure de redressement judiciaire. Le Tribunal a fixé une période d'observation de 12 mois jusqu'au 12 mars 2019. Les autres sociétés françaises et africaines ne sont pas concernées par cette décision.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, Rougier S.A., holding du Groupe présentera auprès du Tribunal de Commerce un plan qui lui permettra de poursuivre son recentrage stratégique dans les meilleures conditions tout en bénéficiant de la confiance de ses partenaires et créanciers. Sa mise en œuvre doit ouvrir de nouvelles perspectives pour le groupe qui entend rester un acteur important dans sa filière.

La procédure de redressement judiciaire de la société Rougier Afrique International concerne essentiellement l'activité de commercialisation à l'export des productions africaines et fera également l'objet de la présentation d'un plan auprès du Tribunal de Commerce. Pour Rougier SA et pour Rougier Afrique International, ces situations impliquent de fortes mesures de restructuration qui seront prochainement mises en œuvre.

Pour rappel, les difficultés économiques et financières du groupe Rougier sont essentiellement concentrées au Cameroun. L'engorgement constaté au port de Douala a provoqué de fortes tensions de trésorerie pour les filiales utilisant cette voie d'exportation. Aujourd'hui, le groupe Rougier étudie pour sa filiale camerounaise toutes les voies possibles pour trouver des solutions qui satisfassent l'ensemble des parties.

Ces difficultés liées à la logistique camerounaise sont exacerbées par des retards importants dans le remboursement des crédits de TVA dans tous les pays concernés par les activités du groupe.

La filiale française d'importation, Rougier Sylvaco Panneaux, n'est pas concernée par ces décisions. Elle dispose de sa propre autonomie financière et assure favorablement ses approvisionnements en produits bois et contreplaqués, même pour ceux en provenance de Rougier Gabon.

Les activités du groupe au Gabon se sont significativement redressées en 2017. La réorientation et la rationalisation des productions ont permis notamment de répondre à la demande croissante en grumes de la part des industriels locaux, ainsi qu'à ses marchés historiques en sciages et en panneaux contreplaqués.

Durant la période d'observation, Rougier SA et Rougier Afrique International, en collaboration avec les mandataires de justice, poursuivront la réorganisation de l'entreprise. Rougier informera régulièrement le marché de toutes évolutions significatives de la situation. Dans ce cadre, la cotation de l'action Rougier reste suspendue.

Francis Rougier, Directeur général du groupe, déclare : « *Nous sommes satisfaits de la décision du Tribunal de Commerce qui a bien voulu donner suite à nos demandes. C'est un signal fort qu'on nous adresse pour permettre de redonner toutes ses chances à l'entreprise. Les mesures de protection ont été demandées de manière à conduire une restructuration forte que nous allons mener pour redresser la situation, réorganiser l'entreprise et préserver le maximum des 3.000 emplois.* »



Fondé en 1923, le Groupe Rougier est un leader des bois tropicaux certifiés africains. Le groupe opère autour de trois activités principales : Rougier Afrique International (exploitation de forêts naturelles, transformation industrielle et commerce international), Importation et distribution en France de bois de toutes origines (dont Rougier Sylvaco Panneaux) et Plantations (étude, gestion et investissements dans les plantations forestières industrielles en Afrique).

www.rougier.fr

Isin : FR0000037640
Reuters : ALRGR.PA
Bloomberg : ALRGR:FP
Eligible PEA-PME

Contact :
Cyril Combe
cyril.combe@calyptus.net
Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68